

LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »

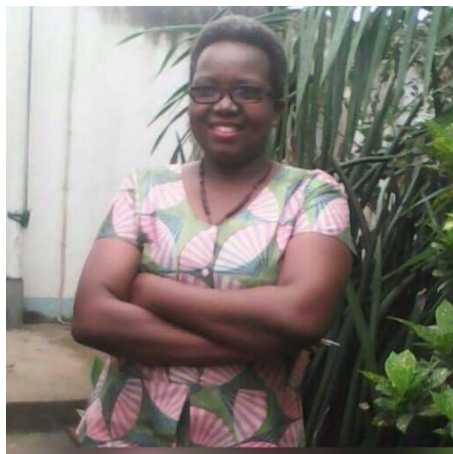
Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991



« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et a le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. La Ligue Iteka est décentralisée en 17 fédérations et 32 sections».

Bulletin hebdomadaire « ITEKA N'IJAMBO » n°191 de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme « ITEKA ».

Semaine du 2 au 8 décembre 2019



En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 8 décembre 2019, au moins 545 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.

TABLE DES MATIERES

PAGES

<i>SIGLES ET ABREVIATIONS</i>	3
<i>I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS, DES VIOLATIONS ET ATTEINTES AUX DROITS DE L'HOMME</i>	5
<i>I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE</i>	5
<i>I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR GENS NON IDENTIFIES</i>	5
<i>I.2. DES PERSONNEES TORTUREES PAR DES IMBONERAKURE</i>	5
<i>I.3. DES PERSONNES ARRETEES PAR DES POLICIERS, DES IMBONERAKURE ET DES ADMINISTRATIFS</i>	6
<i>II. FAITS SECURITAIRES</i>	7
<i>III. CONCLUSION</i>	10

SIGLES ET ABREVIATIONS

CECI : *Commission Electorale Communale Indépendante*

CNDD-FDD : *Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie*

CNL : *Congrès National pour la Liberté*

VBG : *Violences Basées sur le Genre*

0. INTRODUCTION

Au cours de la période couverte par ce bulletin, des allégations de violations, des atteintes et des violations des droits de l'homme ont été enregistrées comme suit : au moins 3 personnes tuées dont 2 retrouvées cadavres, 2 victimes de VBG, 2 torturées et 12 arrêtées arbitrairement.

Parmi les victimes identifiées figure 1 femme arrêtée arbitrairement.

Des Imbonerakure affiliés au parti CNDD-FDD, des policiers et des administratifs sont pointés du doigt comme étant des présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains.

Parmi les victimes enregistrées figurent des membres du parti CNL.

Ce bulletin relève des cas de tueries, de VBG, de torture et d'arrestations arbitraires dans le pays.

Durant la période couverte par ce bulletin, la détention illégale d'effets militaires, un plan du parti CNDD-FDD pour traquer des membres des partis d'opposition, des cas de destruction des permanences du parti CNL, des actes d'intimidation, des entraînements paramilitaires et des cas de fouille perquisition ont été rapportés dans certaines provinces du pays.

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS, DES VIOLATIONS ET ATTEINTES AUX DROITS DE L'HOMME

I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE

I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR GENS NON IDENTIFIES

Un corps sans vie retrouvé en commune Mukaza, Bujumbura Mairie

En date du 7 décembre 2019, à la 2^{ème} avenue de la zone urbaine de Bwiza, commune Mukaza, Bujumbura Mairie, Mamadou Saliou-Bâ, de nationalité guinéenne, âgé de 72 ans, propriétaire d'un bar-restaurant spécialisé dans la vente de la viande grillée appelée « Muchopo » a été tué à coups de gourdins par des gens non identifiés. Selon des sources sur place, le corps de la victime a été découvert dans un caniveau de la même localité et présentait des blessures au niveau de la tête.

Un corps sans vie retrouvé en commune et province Ngozi

En date du 2 décembre 2019, le matin, sur la colline Makombe, zone Ngozi rural, commune et province Ngozi, un corps sans vie d'un homme non identifié a été retrouvé au bord de la route. Selon des sources sur place, le même jour vers 11 heures, Edouard Sinderibuye, chef de zone Ngozi rural a ordonné d'enterrer ce corps sans enquêtes ni identification.

Une personne tuée en commune Buyengero, province Rumonge

En date du 7 décembre 2018, vers 21 heures, sur la colline Mujigo, commune Buyengero, province Rumonge, Côme Ndikuriyo, âgé de 60 ans, a été tué à la grenade devant le portail de sa maison par des gens non identifiés. Selon des sources sur place, la victime rentrait des cérémonies de levée de deuil. Selon les mêmes sources, Eric Nkengurutse et Patrick Manirakiza, deux jeunes hommes voisins de la victime ont été arrêtés par la police puis conduits au cachot du commissariat communal de Buyengero pour des raisons d'enquêtes.

I.2. DES PERSONNES TORTUREES PAR DES IMBONERAKURE

Deux membres du parti CNL torturés en commune Kayogoro, province Makamba

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 2 décembre 2019 indique qu'en date du 1^{er} décembre 2019, sur la colline Mukingo, zone Bigina, commune Kayogoro, province Makamba, Donatien Nkurunziza et Louis Mutokambari, tous militants du parti CNL et natifs de la colline Mukingo, ont été battus par des Imbonerakure, sous la supervision d'Elysée Kadoyi, secrétaire communal du parti CNDD-FDD à Kayogoro. Selon des sources sur place, les victimes ont été conduites au cachot de la police à Kayogoro par Elysée Kadoyi.

I.3. DES PERSONNES ARRETEES PAR DES POLICIERS, DES IMBONERAKURE ET DES ADMINISTRATIFS

Trois membres du parti CNL arrêtés en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural

En dates du 3 et 4 décembre 2019, sur la colline Kirekura, 14^{ème} transversale, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, Egide Nduwimana, Janvier Niyonzima et Fabrice Mutamana, tous membres du parti CNL, ont été arrêtés par des policiers. Selon des sources sur place, dans la nuit du 2 au 3 décembre 2019, des militaires en patrouille ont arrêté deux Imbonerakure, Patrick Nkurunziza et le prénommé Jean Marie en possession de 6 tenues militaires dans un sac à dos. Les victimes ont été accusées par ces Imbonerakure de les avoir dénoncés à ces militaires. Selon les mêmes sources, les deux Imbonerakure ont été relâchés le même jour suite à l'intervention du responsable des Imbonerakure en commune Mutimbuzi, Népomuscène Dusengumuremyi accompagné par Egide Ntakirutimana, responsable du parti CNDD-FDD sur la colline Kirekura, 14^{ème} transversale, tandis que Janvier a été détenu au poste de police se trouvant sur ladite colline. Les mêmes sources ajoutent qu'en date du 4 décembre 2019, Egide Nduwimana et Fabrice Mutamana ont été arrêtés puis conduits au cachot du poste de police en zone Rubirizi. En date du 5 décembre 2019, les 3 victimes ont été par la suite transférées au cachot du parquet de Bujumbura rural sis au chef-lieu de la commune Kabezi.

Quatre membres du parti CNL arrêtés en commune et province Muyinga

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 2 décembre 2019 indique qu'en date du 1^{er} décembre 2019, dans la matinée, en zone Rugari, commune et province Muyinga, Désiré Myandagaro, Libère Manimpa, Melchiade Hakizimana alias Dabu et Roger Uwitonze, tous membres du parti CNL, ont été arrêtés par des policiers, accompagnés par un groupe des Imbonerakure, les accusant d'avoir tenu une réunion illégale. Selon des sources sur place, Désiré Myandagaro a été arrêté lorsqu'il était au marché, Libère Manimpa a été arrêté chez lui, Melchiade Hakizimana alias Dabu et Roger Uwitonze ont été arrêtés lorsqu'ils revenaient de la messe. Selon les mêmes sources, les victimes ont été détenues au cachot du commissariat provincial de police à Muyinga.

Quatre membres du parti CNL arrêtés en commune Nyanza-lac, province Makamba

En date du 2 décembre 2019, Donatien Ndabarushimana, Évelyne Siwazuri, Ezechiel Sinzinkayo et Pierre Ndikumagenge, tous membres du parti CNL et originaires des collines Mvugo, Mukungu et Rangi, commune Nyanza-lac, province Makamba ont été arrêtés par des policiers en compagnie des administratifs locaux. Selon des sources sur place, Ezechiel Sinzinkayo de la colline Rangi a été accusé d'outrage au Président de la République tandis que les trois autres ont été accusés de tenir des réunions nocturnes sur la colline Mvugo. Donatien Ndabarushimana et Évelyne Siwazuri ont été libérés en date du 6 décembre 2019.

Un membre du parti CNL arrêté en commune Muhuta, province Rumonge

En date du 2 décembre 2019, au centre de la zone Gitaza, commune Muhuta, province Rumonge, Jean Claude Nsengiyumva, membre du parti CNL, a été arrêté par des policiers guidés par une personne en

tenue civile. Selon des sources sur place, vers 4 heures du matin, ces policiers ont encerclé certaines maisons du centre de Gitaza et vers 5 heures, le commissaire communal de la police de Muhuta a donné l'ordre de fouiller ces maisons dont celle de Jean Claude Nsengiyumva. Selon les mêmes sources, aucune arme n'a été saisie à l'intérieur de sa maison mais 5 cartouches emballées dans un sachet et caché derrière la maison de Jean Claude ont été retrouvées par la police. Le commissaire communal de la police de Muhuta a ensuite ordonné l'arrestation de Jean Claude Nsengiyumva l'accusant d'être le détenteur de ces cartouches découvertes derrière sa maison. La victime a été conduite au cachot de la zone Gitaza.

I.5. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE

Une fillette violée en commune Bukeye, province Muramvya

En date du 28 novembre 2019, sur la colline Rweteto, commune Bukeye, province Muramvya, S.I., âgée de 3 ans a été violée par Gabriel Nibizi, travailleur domestique, originaire de Rubirizi, province Kayanza et résidant actuellement à Rweteto.

Une personne violée en commune Bukeye, province Muramvya

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 2 décembre 2019 indique qu'en date du 24 novembre 2019, vers 8 heures du matin, sur la colline Gaharo, commune Bukeye, province Muramvya, D. N., âgée de 18 ans, habitant sur cette même colline, a été violée par Vianney Nimbeshaho, cultivateur. Selon des sources sur place, la victime venait de la collecte d'herbes pour le bétail et a croisé l'auteur du viol, armé d'une serpe. Il a forcé la victime à déposer ses herbes par terre. Il l'a intimidée en lui disant qu'il la tuerait si elle criait et l'a violée.

II. FAITS SECURITAIRES

Tentative d'assassinat en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural

En date du 7 décembre 2019, vers 10 heures, au quartier Gahahe, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, Gédéon Gahungu, sénateur élu dans la circonscription de la province Rumonge, a failli assassiner sa femme et son visiteur et blessé une dizaine de personnes. Selon des sources sur place, ce sénateur a frappé son épouse et un visiteur qui était chez lui à l'aide d'une petite houe. Selon les mêmes sources, dix autres personnes ont été blessées, percutées par le véhicule que conduisait ce sénateur en zone urbaine de Kamenge, Bujumbura Mairie pendant qu'il fuyait. Toutes les victimes ont été évacuées vers les hôpitaux de la ville de Bujumbura. Le sénateur Gédéon Gahungu a été arrêté.

Réunion de traquer des membres du parti CNL en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 2 décembre 2019 indique qu'en date du 1^{er} décembre 2019, de 21 heures jusqu'à minuit, sur la colline 13^{ème} transversale Maramvya, zone Maramvya, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, au domicile de Jean de Dieu Ntirandekura, chef de colline 13^{ème} transversale, une réunion des Imbonerakure s'est tenue, dirigée par Samson Nguvu,

responsable du parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, étaient présents à cette réunion Etienne Bazompora et Charif Ndayegamiye, tous résidants à Kuruzinyeri, Moïse Bucumi, ex-chef de zone Maramvya et Nyarucari, tous de ladite colline, Darius Ntamavukiro, responsable des Imbonerakure sur la colline 13^{ème} transversale Maramvya. Selon les mêmes sources, cette réunion avait pour but de traquer des membres du parti CNL sur la colline 13^{ème} transversale Maramvya en utilisant des uniformes militaires et policiers. Selon les mêmes sources, ces Imbonerakure déposeraient ces uniformes aux domiciles des membres du parti CNL et des fouilles perquisition seraient opérées et des membres du parti CNL seraient arrêtés.

Des Imbonerakure en possession des tenues militaires en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural

Dans la nuit du 2 au 3 décembre 2019, sur la colline 14^{ème} transversale Maramvya, zone Maramvya, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, des Imbonerakure Patrick Nkurunziza et le prénommé Jean Marie ont été surpris et arrêtés par des militaires en patrouille en possession des 6 tenues militaires dans un sac à dos. Ils ont été conduits au poste de police se trouvant sur la colline Kirekura 14^{ème} transversale et ont été libérés le même jour sur l'intervention du responsable des Imbonerakure en commune Mutimbuzi Népomuscène Dusengumuremyi accompagné par le responsable du parti CNDD-FDD sur la colline Kirekura 14^{ème} transversale, Egide Ntakirutimana.

Un membre du parti CNL chassé des agents de la CECI en commune Buhiga, province Karuzi

En date du 2 décembre 2019, un jeune chômeur du nom de Jonas Harumukiza, membre du parti CNL, originaire de la colline Shanga, zone Rutonganikwa, commune Buhiga, province Karuzi, qui était affecté au bureau d'enrôlement des électeurs de 2020 de la colline Shanga a été rayé de la liste des agents de la CECI par Phocas Sindaruhuka, représentant communal du parti CNDD-FDD accompagné de son adjoint prénommé Fabien et Nestor Bashingwanubusa, représentant communal des Imbonerakure. Selon des sources sur place, l'appartenance politique de la victime est à l'origine de cet acte du fait que ces derniers ont argumenté que comme Jonas est du CNL, il pourrait fausser les données et perturber le travail d'enrôlement.

Entraînements paramilitaires en commune Bugenyuzi, province Karuzi

En date du 6 décembre 2019, le représentant communal des Imbonerakure nommé Mucowintore et en même temps conseiller social de l'administrateur communal de Bugenyuzi a ouvert une campagne de sensibilisation des Imbonerakure de cette commune, zone par zone, où il les a exhortés à reprendre leurs activités de sport collectif chaque samedi matin. La réunion qu'il a tenue en date du 6 décembre 2019, sur la colline Kiranda, zone et commune Bugenyuzi a été ouverte par une activité sportive et ils intimidaient en scandant des chants et en injuriant le président du Rwanda ainsi que le Général Niyombare. Sous une forme de commandement militaire, ils ont également fait des exercices militaires, les uns en tenues imperméables policières, d'autres en tenues civiles mais avec des bottes militaires et un drapeau du parti CNDD-FDD flottant devant eux. Selon des sources sur place, ils ont été recommandés à traquer tout opposant à leur parti.

Suspension des activités en commune et province Muyinga

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 2 décembre 2019 indique qu'en date du 30 novembre 2019, en commune et province Muyinga, Shabani Nimubona, chef de zone Cumba en même temps représentant provincial des Imbonerakure a ordonné d'arrêter toutes les activités en zone Cumba. Selon des sources sur place, suite au décès de Déo Niyonzima, originaire de la zone Cumba, membre influent du parti CNDD-FDD, toutes les activités tant commerciales que publiques ont été suspendues toute la journée du 30 novembre 2019. Selon les mêmes sources, une lettre a été envoyée aux chefs de collines les prévenant que celui qui passera outre cette mesure sera sévèrement sanctionné.

Une permanence détruite en commune Gitaramuka, province Karuzi

Dans la nuit du 8 au 9 décembre 2019, sur la colline, zone et commune Gitaramuka, province Karuzi, des gens non identifiés ont tenté de brûler la permanence du parti CNL située en face du marché de Gitaramuka mais sans succès. Selon des sources sur place, la permanence était recouverte de tuiles et les auteurs de cet acte ont versé de l'essence sur des sacs pour enflammer cette permanence mais ces sacs n'ont pas pris feu. Ils ont également détruit des portes, des fenêtres et les ont emportées.

Réunion d'intimidation en commune Buhiga, province Karuzi

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 2 décembre 2019 indique qu'en date du 30 novembre 2019, à la permanence provinciale du parti CNDD-FDD, s'est tenue une réunion à l'intention des membres des comités locaux de la coopérative « Sangwe », dirigée par le représentant national de cette coopérative.

Juste au début de la réunion il a annoncé ce qui suit : *« Avant de commencer la réunion, vérifiez bien s'il n'y a pas des opposants ou des espions comme c'est devenu une habitude ».*

Il a continué en disant ceci : *« L'argent promis par l'Etat aux coopératives est déjà disponible sur les comptes. Pensez-vous qu'il est provenu d'où ? Il est provenu des citoyens et il retourne à eux. Sachez bien que cet argent provient du parti CNDD-FDD, c'est comme un interdit et sachez que si jamais le parti CNDD-FDD perd les élections, cet argent vous détruira. Si le parti ne remporte pas les élections, vous saurez les conséquences de cet argent. Vous le payerez cher. Tenez, même Buyoya a initié les coopératives et il a échoué, il n'est arrivé nulle part. Ceux qui sont habitués à propager les rumeurs sur whatsapp, qu'ils aillent parler. Voilà la réalité ».*

III. CONCLUSION

Des allégations de violations, des atteintes et des violations des droits de l'homme consécutives à la dégradation du contexte politique depuis le début de la contestation du troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza continuent d'être enregistrées dans les différents coins du pays.

Des cas de tueries, de VBG, de torture et d'arrestations arbitraires continuent d'être relevés dans certaines localités du pays.

Au cours de cette semaine, des cas d'intimidation, des cas de possession illégale d'effets militaires par la population, des entraînements paramilitaires effectués par des membres de la milice Imbonerakure et des fouilles perquisitions ont été observés dans certaines provinces du pays.

La Ligue Iteka s'insurge contre l'impunité des crimes qui est attribuée aux proches du parti CNDD-FDD. Des membres de ce parti impliqués dans différents crimes jouissent de l'impunité avec une complicité affichée des pouvoirs publics.